

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 juin 1934:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés depuis l'année 1930, jusqu'aujourd'hui, entre le département des Affaires indiennes, à Ottawa, et toute personne dans la province de Québec ou ailleurs, au sujet de l'administration de la réserve indienne à Mingan, au sujet aussi du surintendant des Indiens dans cette localité.

M. Dupré, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copie d'arrêté en Conseil passé sous l'autorité de la Loi de secours 1934, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1329, du 22 juin 1934: autorisant emprunt de \$1,300,000 à la province du Manitoba, acceptant en garantie des bons du Trésor portant intérêt de 5 p. 100 pour mesure de secours dans la cité de Winnipeg.

Aussi, pour M. Sauvé,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 juin 1934:—Copie de tous les avis, lettres, soumissions, arrêté du conseil, contrats et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1934, au sujet du service postal entre Sheet Harbour et Upper Musquodoboit, comté d'Halifax.

Et aussi, pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 avril 1934—Dossier contenant: (1) une liste des bureaux de poste dont les recettes sont de \$1,500 à \$10,000 (d'après lesquelles les traitements sont fixés) et indiquant les recettes annuelles de chacune des années 1931-32, 1932-33 et 1933-34; (2) les réductions de salaires accidentelles ou automatiques que chaque maître de poste de ces bureaux a subies chaque année (excepté la déduction de 10 pour cent).

M. Chevrier propose,—Que le Bill No 108 (Q2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hyman Stotland" dont le préambule a été rapporté non prouvé par le comité des Bills privés, soit inscrit sur le feuilleton, en vertu de la règle 111, pour être pris en considération par le comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Après débat, ladite motion reste en suspens.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 123, Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. S'il y a des travaux qui se font actuellement au quai, à Tadoussac.
2. Si oui, à la demande de qui ces travaux sont faits.
3. Qui est surintendant de ces travaux.
4. Quels sont les noms de ceux qui sont employés à ces travaux.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Mercier (Laurier-Outremont)—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, recommandations, requêtes, mémoires et autres documents relatifs à la destitution, en 1930 ou 1931, de Eugène Baulac, alors directeur du scrutin de la division électorale de Laurier-Outremont, et relatifs à la personne qui occupe aujourd'hui cette charge.